Maire

DG-GT

Nº de résolution
ou annotation

Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

À une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue le 3 septembre 2024 à 18h30 à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Audrey Blondin-Lebel (siège nº 1)
Danielle Joly (siège 2)
Andrée Beaulieu (siège nº 3)
Marc Champagne (siège nº 4)
Nathalie Turgeon (siège nº 5)

Est absent le conseiller André Benoît (siège 6)

Formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte.

Est aussi présente : madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Dix-huit (18) citoyens(es) sont aussi présents(es).

2024-09-384 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur le maire procède à la vérification et à la conformité du quorum.
L'ouverture de la séance est proposée par le conseiller Marc Champagne à 18h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-385 **CONSTATATION DE LA LÉGALITÉ DE L'ASSEMBLÉE**

IL A ÉTÉ CONSTATÉ de la légalité de l'avis de convocation par la conseillère Danielle Joly.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-386 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Absent

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-387

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DE QUALITÉ POUR LES TRAVAUX PAVL, SUR 1.7 KM SUR LE CHEMIN KIAMIKA ET ADJUDICATION DU CONTRAT.

ATTENDU QU'UN appel d'offre de service sur invitation (SALDI-2024-04-R1) a été envoyé à trois (3) firmes d'ingénierie pour la surveillance et le contrôle de qualité pour les travaux PAVL sur 1.7 km sur le chemin Kiamika;

ATTENDU QUE deux (2) firmes ont déposé des offres de service à l'ouverture des soumissions, soit la Firme ABS et la Firme HKR;

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions étaient conformes, soit :

SOUMISSIONNAIRES			Conforme	Prix
1	Luc Séguin	CIMA+	Aucune	
	Nom de l'ingénieur	Nom de l'entreprise		
2	**Stéphane Ha**	**ABS**	**Oui**	**32 034.29$**
	Nom de l'ingénieur	Nom de l'entreprise		
3	Marie Claude Ainey	HKR	Oui	121 390.61$
	Nom de l'ingénieur	Nom de l'entreprise		
4				
	Nom de l'ingénieur	Nom de l'entreprise		

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Absent

ET RÉSOLU pour donner suite à la constatation de la conformité des documents, le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles autorise la directrice générale, Madame Lyz Beaulieu de procéder à l'adjudication du contrat à la Firme ABS pour un montant 32 034,29$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-388

ACCEPTATION DE L'APPEL D'OFFRES (SALDI-2024-03) POUR LE DEVIS DE CONCASSAGE DE PIERRE DE DIFFÉRENTS CALIBRES ET ADJUDICATION DU CONTRAT.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Absent

ATTENDU QUE la Municipalité a suivi le processus d'appel d'offres par le système SEAO pour le devis de concassage de pierre de différents calibres afin de combler les besoins de la Municipalité pour l'année 2024;

ATTENDU QU'À l'ouverture des soumissions quatre (4) firmes d'entrepreneurs avaient déposé des documents conformes au devis soit :

SOUMISSIONNAIRES			Conforme	Prix
1	Céline Léonard	Groupe Lachaine	Oui	126 415.02$
	Nom du représentant	Nom de l'entreprise		
2	Gilbert Meilleur Jean-François Meilleur	V. Meilleur & Frères	Oui	511 638.75$
	Nom du représentant	Nom de l'entreprise		
3	Denis Lafleur	Pavage Lafleur & Fils	Oui	205 747.76$
	Nom du représentant	Nom de l'entreprise		
4	Nicolas Gagnon	Tronçonnage Gagnon	Oui	152 916.75$
	Nom du représentant	Nom de l'entreprise		

ET RÉSOLU pour donner suite à la constatation de la conformité des documents, le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles autorise la directrice générale, Madame Lyz Beaulieu de procéder à l'adjudication du contrat au Groupe Lachaine pour un montant 126 4715,02$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-389 **<u>LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE</u>**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne qu'étant donné que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

_____ _____

Luc Diotte
Maire

Lyz Beaulieu
Directrice générale

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

_____

Luc Diotte
Maire

Je, Lyz Beaulieu, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

_____

Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière

Maire

DG-GT

N° de résolution
ou annotation

Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

PAGE ANNULÉE